

## COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 5 AVRIL 2006

L'an deux mille six, le CINQ AVRIL, à vingt et une heures,

Le Conseil de la Communauté de la Vallée de Montmorency, légalement convoqué par courrier du 28 Mars 2006 et par affichage du 28 Mars 2006, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de M. Jean-Claude NOYER, Président et Maire de Deuil-la-Barre.

### Délégués présents :

- Représentant la commune d'Andilly : Henri FLAVIGNY, Serge BIGUENET, Pierre BRICET, Daniel FARGEOT, Annie GUIDEZ, Jean-Paul MAUROY,
- Représentant la commune de Deuil-la-Barre : Jean-Claude NOYER, Daniel MARY, Dominique PETITPAS, Muriel SCOLAN, François SIGWALD,
- Représentant la commune de Groslay : Joël BOUTIER, Corinne ANDREOLETTI, Guy BOISSEAU, Sébastien MENARD, Roger MIDY, Jacques SEGUIN,
- Représentant la commune de Margency : Jean-Pierre CAMUS, Laure COUTURE, Christian DENIS, Roger GEHIN, Jean-Michel MORNACCO,
- Représentant la commune de Montmagny : Jean-François BELLEC, Jocelyn BRUISSON, Patrick FLOQUET, Rémy JULIEN, François ROSE,
- Représentant la commune de Montmorency : François LONGCHAMBON, Martine FAURE, Pierre GUIRAUDET, Michèle LE GUERN, André ZILBER,
- Représentant la commune de Saint-Gratien : Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Karine BERTHIER, Vladimir MATCOVICH, Claudine PENEL,
- Représentant la commune de Soisy-sous-Montmorency : Luc STREHAIANO, Claude BARNIER, Christiane LARDAUD, Jean-Louis PERROT, Bernard VIGNAUX,

Formant la majorité des membres en exercice.

### Absents excusés :

Jean BRUXER, Jean FLEURY, Alain JOUBERT, Marianne MERLET, Bertrand ESPIARD, Carmen VIETTI, Michel ROY, Lilian REGNIER, Christian DIDIER, Gilles HECQUET, Jean-Claude LEVILAIN, Didier LOGEROT, Vincent PALLAIN, Sylvain MARCUZZO, Alain SURIE,

### Procurations :

Jean BRUXER	à Serge BIGUENET	Christian DIDIER	à François LONGCHAMBON
Jean FLEURY	à Daniel MARY	Gilles HECQUET	à Martine FAURE
Marianne MERLET	à Roger MIDY	Didier LOGEROT	à Jacqueline EUSTACHE-BRINIO
Bertrand ESPIARD	à Jean-Michel MORNACCO	Sylvain MARCUZZO	à Claude BARNIER
Carmen VIETTI	à Jean-Pierre CAMUS	Alain SURIE	à Bernard VIGNAUX
Michel ROY	à Joël BOUTIER		

Secrétaire de séance : Madame Muriel SCOLAN

**LA SEANCE EST OUVERTE A 21 HEURES 00**

## ADMINISTRATION GENERALE

### 1 – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil de Communauté, sur proposition de Monsieur le Président, désigne, suivant l'ordre alphabétique, à l'unanimité, Madame Muriel SCOLAN de la commune de Deuil-La-Barre.

## FINANCES COMMUNAUTAIRES

### 2 – VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) 2006

Monsieur BOUTIER rappelle que par délibération n°14 du 9 octobre 2002, le Conseil Communautaire a institué la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération effective à compter de l'année 2003, en ouvrant la possibilité de voter un produit de TEOM différencié par commune.

Depuis l'année 2005, les dispositions de l'article 107 Loi de Finances initiale pour 2004 imposent désormais aux EPCI de voter un taux et non plus un produit attendu de TEOM.

Le syndicat Emeraude vient d'adopter son budget primitif le 27 mars et les services de la préfecture nous ont notifié le 22 mars les bases d'imposition prévisionnelles par zone intercommunale de perception.

La conférence des vice-présidents lors de sa réunion du 22 mars, au vu des fiches individualisées par communes fournies par le syndicat qui reprennent les résultats de l'exercice précédent et projettent les propositions soumises au comité syndical lors du vote du budget, a proposé à compter de cet exercice de mutualiser au prorata de la population du territoire communautaire le résultat reporté de l'exercice N-1.

En effet, il a été constaté que ce résultat déconnecte la fixation du taux de TEOM du coût réel du service et contribue à son absence de lisibilité pour le contribuable. Cette mutualisation constitue également une première étape dans l'harmonisation des taux prévue par le législateur.

Il est donc proposé de fixer ainsi les taux de TEOM pour l'exercice 2006 :

Andilly	: 8,88 %
Deuil-la-Barre	: 7,84 %
Groslay	: 8,02 %
Margency	: 6,79 %
Montmagny	: 9,41 %
Montmorency	: 7,79 %
Saint-Gratien	: 6,95 %
Soisy-sous-Montmorency	: 7,36 %

Vu la note de présentation et sur rapport de M. BOUTIER,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de voter un taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2006 différencié par commune, comme l'indiquent les données ci-dessus.

**3- VOTE DU TAUX DE TAXE PROFESIONNELLE UNIQUE 2006**

Monsieur BOUTIER indique qu'il est proposé de maintenir inchangé le niveau du taux de Taxe Professionnelle Unique (TPU) 2006, soit : 18.97%.

Vu la note de présentation et sur rapport de M. BOUTIER,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer au taux de Taxe Professionnelle Unique 2006 un coefficient de variation de 1.000000, soit :

	Taux 2005	Coefficient de variation	Taux 2006
Taxe Professionnelle	18.97 %	1.000000	18.97 %

**QUESTIONS DIVERSES**

Pas de question diverse.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR**  
**LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 10**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Muriel SCOLAN**

**Le Président,**

**Jean-Claude NOYER**